

GRACE A VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE,

Soutenez la formation professionnelle des travailleurs de nos ESAT





Bordereau de versement du solde (date limite le 31/05/2022)

(13% de votre Taxe d'Apprentissage, soit les 0.088% de votre masse salariale brute en 2021)

COORDONNEES DE VOTRE ENTREPRISE
NOM:
Adresse:
Code Postal: Ville:
SIRET:
RESPONSABLE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE/ CONTACT
Prénom/Nom:
Fonction:
Téléphone:
Email:
En 2022, vous pouvez verser directement votre Taxe d'Apprentissage à l'ESAT de votre choix, sans passer par un organisme collecteur en l'adressant au siège de l'association.
Cocher l'ESAT de votre choix :
□ ESAT LE COLIBRI : 128 AVENUE JEAN -JAURES -93500 PANTIN SIRET : 784 615 718 00458 □ ESAT COTRA : 7 RUE GEORGES BESSE- 78330 FONTENAY LE FLEURY SIRET : 784 615 718 00227
MODE DE VERSEMENT : ☐ Chèque (joint) ☐ Virement (nous contacter)

CEUVRE FALRET -Association Reconnue d'Utilité Publique par décret du 16 mars 1849 Siège Social : 50 Rue du Théâtre 75015 Paris Tél. : 01 58 01 09 04 - Fax : 01 45 79 82 72 • accueil@falret.org